

# CENSEUR

Journal de Lyon,

POLITIQUE, INDUSTRIEL ET LITTÉRAIRE.



OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES DU 7.					
PAR RICHARD PÈRE ET FILS,					
Ingénieurs-opticiens, brevétés, quai St-Antoine, 11.					
HEURES.	THERM.	HYGROM.	BAROM.	VENTS.	CIEL.
6 heures du mat.	d. au dessus de 0.	deg.	27 pou. lig.		
Midi....	d. au dessus	80 deg.	27 pou. 40 lign.	Sud.	Brouil.
SOLEIL.			LUNE.		
Lever.	Midiv.	Couch.	Phases.	Age.	
7 h.	0 h.	5 h.			
17 n.	14 n.	21 n.	Plaine lune.	24	

Le Censeur donne les nouvelles 24 heures avant les journaux de Paris.

ON S'ABONNE :

A Lyon, au Bureau du Journal, quai St-Antoine, n° 27, et grande rue Mercière, n° 32, au 2<sup>m</sup>.

A Paris, chez MM. Lepelletier-Bourgois, officier de correspondance, place de la Bourse, n° 5, au 1<sup>er</sup>, et chez Destribes aîné, libraire, rue de Gaillon, 13.

PRIX :

16 francs pour 3 mois ;  
32 francs pour 6 mois ;  
64 francs pour l'année.

Hors du département du Rhône, 1 franc de plus par trimestre.

Le CENSEUR ne donne de publicité qu'aux avis, lettres et documents revêtus de signatures connues, ou dont les auteurs se font connaître de la Rédaction.

Lyon, 7 février 1839.

## LA COALITION ET LE PARTI RADICAL.

MARCHE... MARCHE... EN AVANT! Voilà le cri de la coalition ; il retentit en ce moment dans toute la France à mille voix le répètent. On dirait que nous touchons à une crise. Pour nous, avant de suivre le torrent, nous demanderons encore aux chefs de la coalition, à leurs organes, s'ils savent bien où ils veulent aboutir. Nous voulons mettre le pays en garde contre toute surprise.

En 1830, on a soulevé une tempête. On a crié aussi au peuple : « Marche ! marche ! » Puis le peuple s'est précipité tête baissée au devant du péril, il a dressé des barricades, enlevé des canons, pris d'assaut le Louvre, les Tuileries, l'Hôtel-de-Ville, le Palais-Royal, balayé des rues de la capitale de beaux et bons régiments ; enfin il a été vainqueur ; il a donné aux 221 force et victoire. Qu'ont fait les 221 de cette victoire ? L'histoire de huit années qui viennent de s'écouler nous l'apprend.

Ainsi que nous l'avons déjà dit, la situation n'est pas complètement celle de 1829.

Cependant, nous voyons reparaître des symptômes alarmants ; des passions analogues sont éveillées dans le parlement et à la cour. Ce sont les mêmes cris, les mêmes accusations ; on crie encore au pays : Marche ! marche ! en avant !

La démocratie écoute ce cri, elle ne s'émeut pas. Avant de s'agiter, elle voudra désormais savoir où on veut la mener. — La coalition ne veut pas rouvrir la carrière des révolutions ; mais ses passions peuvent l'entraîner.

Les coups d'état sont impossibles, dit le *Journal des Débats* ; si la coalition triomphe, le roi cédera. — Belles promesses que celles du *Journal des Débats* ! Le roi cédera, dit-on. Pourquoi alors la presse ministérielle couvre-t-elle d'injures MM. Thiers et Guizot ? Pourquoi fait-elle prodiguer à ces hommes le sarcasme et l'insulte ? Se prépare-t-on à accepter comme ministres ceux-là même qu'on dégrade ? Que peut-on attendre de leur dévouement ? Si cuirassés qu'ils puissent être contre de pareilles attaques, a-t-on bien la certitude qu'elles ne laisseront dans leur cœur ni fiel ni rancune ? Si la coalition se raidit, qui dit que le parti de la cour fléchira ? Si la coalition triomphe, ne dira-t-il pas au roi qu'il s'entoure de ses ennemis ?

Les chefs de la coalition sont en vérité bien imprudents ; ils s'embarquent sur une mer orageuse sans voiles et sans boussole. Viennent les bourrasques, que feront-ils ? S'ils tirent le canon d'alarme, et que le peuple reste paisible spectateur sur le rivage, leur perte n'est-elle pas certaine ?

Dieu nous mène, s'est écrié emphatiquement M. Guizot dans une discussion solennelle. Oui, Dieu nous mène ; mais Dieu veut aussi que nous nous aidions ; c'est pour cela, ce nous semble, que M. Guizot a fait partie de la société *Aide-toi, le ciel t'aidera*, sous Charles X.

Nous ne demandons pas de catastrophes. Nous nous plaçons sur le terrain des hypothèses ; nous nous livrons à des conjectures en face d'une position douteuse pour tous, remplie d'incertitudes, et nous voudrions la rendre plus nette, plus apparente.

Ce qui amène les coups d'état et par suite les révolutions, c'est la confiance du pouvoir exécutif dans sa force ; ce qui sauve la liberté et assure son triomphe, c'est la confiance du peuple dans les hommes qui se jettent en avant pour le diriger. Le peuple ne peut pas se mettre en route avec ceux qui l'ont dépossédé de ses droits. — Il faut donc simplifier sa position actuelle ; pour cela il importe de placer l'opposition dans la nécessité de s'engager dans l'intérêt populaire.

Nous avons attaqué M. Barrot pour s'être rangé avec M. Thiers ; nous avons reproché à l'opposition son alliance avec le tiers-parti ; nous avons prédit que cette confusion amènerait de graves embarras pour le pays, sans lui tracer pour l'avenir une voie meilleure. Nos prévisions s'accomplissent, et nous pouvons avec raison lui demander compte de l'indécision qui règne dans les convictions, et de la déconsidération qui l'atteint.

Le plus grand mal qui puisse exister dans un pays est évidemment l'anarchie morale. Cette anarchie existe au plus haut degré dans ce moment. — Les notions les plus simples du vrai et du juste paraissent s'effacer. — Le bien et le mal en politique deviennent douteux, et les affaires publiques semblent à l'encan.

Que faudrait-il pour donner au parti national force et considération ? Une union étroite entre 50 ou 60 membres de l'opposition. — Qui empêche cette union ? l'alliance Thiers-Barrot.

Soixante députés bien groupés, animés de droites et généreuses intentions, pénétrés des intérêts du pays, prêts à revendiquer en toute occasion les droits populaires, rendraient la monarchie plus circonspecte dans ses tentatives d'invasion, serait plus redoutable que cette coalition ramassée de tous les points de la chambre, et composée d'éléments si hétérogènes.

Cette opposition peut se créer ; pour cela il faut briser la coalition, et c'est dans ce but que nous nous tenons en dehors de ses intrigues.

Si une opposition vraiment nationale se formait, si la

fraction extrême gauche prenait enfin de la consistance, oh ! alors, dans les temps de crise, ce ne serait pas en vain qu'elle ferait entendre ce cri : *Marche, marche en avant !* Sa puissance morale rallierait toujours à elle toutes les convictions généreuses ; le doute ne serait pas dans les esprits ; on marcherait, assuré qu'on serait que dans les temps d'orages les pilotes habiles ne manqueraient pas. Si des discussions solennelles s'engageaient à la tribune, la démocratie attentive prêterait l'oreille ; si des ordonnances de dissolution venaient l'atteindre, tous les électeurs patriotes voteraient sans hésitation pour les candidats qu'elle désignerait.

La coalition représente, dit-on, un principe. Elle rendra le gouvernement représentatif à la vérité ; son but est de le restaurer.

A nos yeux, ce n'est pas chose praticable pour la coalition. Nous avons déjà dit qu'il n'y avait vraiment en France que deux éléments de force, le pouvoir et le peuple. La coalition tracasse le pouvoir, elle dédaigne le peuple ; comment veut-elle donc faire reculer la prérogative royale ? Que feront ses votes contre la corruption ?

Faites demain M. Thiers président du conseil, êtes-vous assuré qu'il luttera pour la prérogative parlementaire ?

La coalition n'offre donc pas de garanties ; elle manque de base, elle ne peut rien pour un principe. Le but de ceux qui la dirigent n'est ni assez clair, ni assez défini, pour qu'on se berce de cette espérance. Mais, disent encore ses partisans, ne craignez-vous pas que le développement exagéré du pouvoir royal ne nous conduise droit au despotisme ? A cela nous répondons que, depuis l'avènement du 13 mars, nous l'avons toujours entrevu derrière les formes constitutionnelles, que ces formes ne sont qu'une apparence de sauve-garde pour la liberté. Si la prérogative apparaît sans voile, elle n'aura pas pour cela plus de puissance ; et sa nudité ne nous effraie pas. Encore une fois, pour restaurer le gouvernement représentatif, il faut inaugurer des institutions populaires. L'Angleterre n'est jamais livrée au despotisme, par la raison que sa charte consacre le droit d'association, la liberté individuelle et la liberté de la presse.

On nous crie : En avant ! En conscience, pouvons-nous faire route avec M. Sauzet qui a fait le rapport des lois de septembre, avec M. Persil qui le premier a dit à la tribune que le roi pouvait régner et gouverner, qui a été un des fauteurs de l'état de siège et des journées d'avril ? Non, c'est moralement impossible. — Que risque la démocratie dans tout ce débat ? Peu de chose assurément, puisqu'on lui a ôté les deux seules garanties conquises en 1830, la liberté de la presse et le droit d'association. Eh bien ! dût triompher le 15 avril, la démocratie et ses amis n'iront pas niaisement se fourvoyer dans toute cette bagarre.

Le rôle du parti radical est bien simple, il ne doit accepter d'autre règle que celle de son intérêt ; car son intérêt, c'est le triomphe de la vérité et des droits du peuple. — Certes il interviendra dans les élections par le petit nombre d'adhérents qu'il compte dans les collèges électoraux ; selon nous, leurs voix seront acquises, ou du moins ne devront être acquises qu'aux candidats qui voudront réagir sérieusement contre les empiétements de la couronne. Mais comme nous l'avons déjà dit, cette réaction n'est possible qu'avec le concours de la démocratie, et ce concours ne peut appartenir qu'à ceux qui sont décidés à la servir.

On lit dans le *Courrier de Lyon* ce qui suit :

« Arrière les convictions incertaines !

» Arrière ces hommes au caractère indécis qui semblent avoir horreur d'une position nettement arrêtée !

» Que leur conduite méticuleuse provienne simplement d'un défaut de caractère qui se concilie avec les intentions les plus droites, qu'elle soit le résultat d'un calcul maladroitement ambitieux, elle n'en doit pas moins être une cause de réprobation électorale. »

M. Jars a fait ses preuves de dévouement au 15 avril ; M. Fulchiron a suivi ses anciens errements ; MM. Verne-Bachelard, Laurens-Humblot ont voté avec le ministère, et M. Sauzet a pris parti pour la coalition : c'est donc à lui que s'adresse la réprobation du *Courrier de Lyon*. On ne sait pas encore quel est le candidat ministériel qui lui fera concurrence.

M. Sauzet va se trouver entre deux feux, car le *Courrier de Lyon* le frappe de réprobation. Tout nous porte à croire que les électeurs patriotes ne lui donneront pas leurs suffrages. MM. du *Courrier* veulent une position nette, c'est également notre désir.

Le *Courrier de Lyon* a suivi les inspirations du cabinet du 15 avril ; il lui est dévoué quand même... Le *Courrier* attaque avec violence MM. Thiers et Guizot. En 1834, 1835, il ne trouvait pas de phrases assez pompeuses pour faire leur éloge. Il a blâmé la chute du ministère du 6 septembre, a fait quelque hostilité au cabinet du 15 avril ; il lui a reproché l'amnistie, son incurie dans les affaires de l'Algérie, son obstination à repousser la conversion. Pourquoi donc aujourd'hui le soutient-il avec tant de chaleur ? croit-il par là faire preuve de dévouement aux principes du juste-milieu ? Ces principes sont faussés. Quel a été l'é-

ditteur responsable de ce système ? n'est-ce pas Casimir Périer ? Tous ses amis sont ligués contre le ministère ; ses frères, qui ont certes conservé ses traditions, votent avec la coalition. Si Casimir Périer vivait, il serait évidemment dans les rangs de l'opposition.

Dans les élections de 1837, le *Courrier* a soutenu la candidature de M. Sauzet ; dans son numéro du 6 février il la combat. En 1837, il s'est prononcé contre M. Jars ; en 1839, il sera probablement son champion. Il faut reconnaître que le *Courrier* pousse loin le ministérialisme. Pour lui, tout git en ceci : votez-vous avec le ministère, vous êtes de ses amis ; votez-vous contre, vous êtes un ennemi. Qu'importe vos anciens services, vos anciens liens d'amitié !

Les élections de 1837 ont donné lieu à Lyon à de singulières palinodies, à de nombreuses intrigues ; celles de 1839 seront encore plus curieuses. A nous le devoir de constater les inimitiés de nos adversaires, à signaler leurs moyens de corruption, leurs divisions ; à nous à les montrer variables selon leurs intérêts, et à prouver qu'ils y sacrifient tout. Les gens de bien finiront peut-être par avoir tous une égale répulsion contre le système qui enfante de pareils faits, et par se joindre à nous pour réclamer la réforme électorale, qui pourra seule donner au gouvernement représentatif quelque valeur, et l'arracher des mains des intrigants de toutes couleurs qui convoitent les places et les honneurs, et qui se jettent sans pudeur sur le trésor public.

M. Garnier-Pagès, à propos des élections, vient d'adresser à ses correspondants la lettre suivante :

Mon cher monsieur,

La dissolution de la chambre doit produire les plus importants résultats, si les amis du pays ne restent pas inactifs. Je regarde comme un devoir de me mettre à la disposition de tous les bons citoyens avec qui j'étais en relation habituelle, et de leur recommander de former des comités électoraux.

Le gouvernement espère que le peu de temps qui doit s'écouler entre la convocation et la réunion des collèges ne permettra pas aux hommes de l'opposition de se concerter et d'agir avec efficacité.

Il appartient aux citoyens qui, comme vous, ont l'habitude des luttes électorales et possèdent une heureuse influence dans leur arrondissement, d'empêcher la réalisation de semblables espérances.

Veillez, monsieur, vous occuper sur-le-champ de tout ce qui peut favoriser une bonne élection dans votre localité, et m'écrire, aussitôt que vous le pourrez utilement, ce que l'on devra faire à Paris pour seconder vos efforts.

Les élections prochaines ont une valeur de circonstance que l'on ne doit point perdre de vue ; mais il ne faut pas oublier non plus que la chambre qui va être élue doit survivre à la division qui est née du vote de l'adresse. Il est donc de la plus haute importance de prendre des précautions dans l'intérêt du pays, en exigeant du candidat de l'opposition, quand cela paraîtra possible, des engagements favorables à la liberté, au premier rang desquels se trouvent naturellement la réforme électorale et la révocation des lois de septembre.

Votre tout dévoué,

GARNIER-PAGÈS,  
Rue Sainte-Avoye, 57.

Il y a entre la position de M. de Polignac, ministre exilé, et celle de M. Molé, ministre ressuscité, des similitudes vraiment remarquables. C'est à tel point que si M. de Polignac voulait comparer son passé avec le présent de M. Molé, il pourrait lui dire : « Comme moi, vous n'avez tenu aucun compte de la réprobation publique ! comme moi, vous avez ressaisi le pouvoir au mépris des répulsions et des huées universelles ! comme moi, ceux-là seuls saluent votre rentrée au ministère, qui vous regardent comme le commencement de la fin d'un système qu'ils réprouvent ! comme moi, vous vous êtes trouvé en face d'une chambre qui vous était souverainement antipathique et qui vous payait du plus juste retour ! comme moi, vous l'avez dissoute ! comme moi, vous intriguerez pour en avoir une meilleure, et vous n'en obtiendrez qu'une pire ! comme moi... mais Dieu seul sait jusqu'où vous êtes capable de pousser le plagiat. »

Voilà ce que M. de Polignac pourrait dire à M. Molé ; il pourrait ajouter que son amour-propre souffre de voir le plagiat mis sur la même ligne que l'original, et les paillasses élevés au niveau des comédiens qu'ils singent.

On lit dans le *Réparateur* :

On parle beaucoup d'une nouvelle combinaison électorale, qui aurait tout à la fois pour but l'élimination de M. Sauzet de la députation, pour laquelle il est mis à l'index ministériel, comme deux cent treize, et la réélection, sans concurrence, de M. Jars, qui, par un discours dans la discussion de l'adresse, a donné des gages de son adhésion à la politique de M. Molé. La candidature de M. Martin, maire, étant réputée la seule qui fût de nature à faire obstacle à M. Jars, il est question d'y faire renoncer M. Martin, à l'ambition législative duquel on abandonnerait le collège du midi, avec la promesse de l'y appuyer de toutes les voix dont l'administration dispose.

Hier, sur les sept heures du matin, une jeune fille de 22 ans environ s'est noyée dans une citerne de la rue des Anges, à St-Just. On ignore quels sont les motifs qui peuvent avoir déterminé ce suicide. Rien dans sa conduite, et ses paroles n'avaient jusqu'alors fait présumer qu'elle dût se livrer à cet acte de désespoir.

Nous ferons remarquer qu'ici, comme dans d'autres circonstances, le préjugé qui veut qu'on attende l'arrivée du commis-

saire de police pour porter des secours en cas de mort violente, a empêché peut-être de rendre à la vie cette victime. Elle a, en effet, été retirée deux heures après l'accident, et tous les secours de l'art ont été impuissants.

Samedi dernier une perquisition judiciaire a eu lieu au domicile de Mme M..., aubergiste, place de la Pyramide, à Vaise, chez laquelle logent habituellement des compagnons charpentiers. Nous ignorons les motifs et les résultats de cette visite qui avait attiré un grand nombre de curieux.

L'exposition de la société des Amis des Arts attire chaque jour de nombreux visiteurs qui se hâtent de profiter des derniers jours d'ouverture du salon.

L'expression unanime du regret de le voir se fermer si tôt a déterminé la commission administrative à proroger cette clôture jusqu'au 11 février, jour qui sera exclusivement réservé aux sociétaires.

On écrit d'Avignon, 26 janvier :

Soies. — Les affaires se ressentent encore du triste résultat de la foire d'Aubenas. La mévente a été absolue cette semaine. La plupart des détenteurs de soies, dont les prétentions avaient été réveillées par la réaction inopinée qui se déclara vers la fin du mois dernier, recommencent à perdre espoir. Notre fabrique est bien faiblement approvisionnée, mais elle est dans un si déplorable état, qu'on ne peut guère compter sur ses besoins pour le maintien des prix. Voici ceux que l'on peut coter nominativement aujourd'hui :

G. de pays,	13/15 de f.	25 50 à 26 50
	16/18	23 50 25 »
Trames,	26/30	28 » 29 »
	32/36	26 80 27 50
	00/00	» » » (39 1/4 à 41)
	00/00	» » » (38 à 39)
Organsins,	26/28	30 26 31 » (43 à 44)
	28/30	29 60 30 25 (41 à 43)

Paris, 5 février 1839.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU CENSEUR.)

Le *Moniteur* confirme enfin aujourd'hui les mutations de préfets dont nous avons parlé depuis quelques jours. Voici ce que nous lisons dans les colonnes du journal officiel :

« Par ordonnance royale du 30 janvier 1839, M. de St-Aignan, préfet de la Somme, est nommé préfet du département du Nord, en remplacement de M. le baron Méchin, appelé à d'autres fonctions.

» M. Onfroy de Bréville, préfet des Vosges, est nommé préfet du département de la Somme.

» M. Brun, préfet de Lot-et-Garonne, a été nommé préfet du département des Vosges.

» M. le baron Rougier de la Bergerie, sous-préfet de Bayeux, a été nommé préfet du département de Lot-et-Garonne.

» Par ordonnance royale en date du même jour, M. Péraldi, ancien sous-préfet, a été nommé sous-préfet de l'arrondissement de Condom, en remplacement de M. Mocquart, démissionnaire.

» M. Villers, sous-préfet de St-Quentin, a été nommé sous-préfet de l'arrondissement de Bayeux.

» M. Boucourt, sous-préfet du Vigan, a été nommé sous-préfet de l'arrondissement de St-Quentin.

» M. Roux-Ferrand, membre du conseil municipal de Nîmes, a été nommé sous-préfet de l'arrondissement du Vigan.

» M. Fontbrune, membre de la commission administrative des hospices de Bergerac, a été nommé sous-préfet de l'arrondissement de St-Yrieix, en remplacement de M. de Plancy.

Ces nominations ne sont pas les seules auxquelles les prochaines élections aient donné lieu. On ne les a pas toutes publiées dans le *Moniteur*, parce qu'on veut ménager l'esprit public, et laisser croire que ce sont les besoins administratifs bien plus que les besoins électoraux qui les ont motivées. Nous croyons pouvoir affirmer que les sous-préfets de Muret (Haute-Garonne) et d'Apt (Vaucluse) ont été destitués pour empêcher les réélections de MM. de Rémusat et Mottet, députés de la coalition.

— La mesure de la dissolution n'a pas été adoptée unanimement par le cabinet du 15 avril. Des objections ont été présentées par M. Martin (du Nord), et ces objections étaient d'autant plus graves et plus significatives, qu'il est arrivé très-rarement à M. le ministre du commerce de se trouver en contradiction avec ses collègues. L'effet produit dans les départements par la dissolution, les nouvelles qui en sont arrivées depuis quarante-huit heures, ont donné raison à M. Martin (du Nord), et il s'en est suivi, dans le conseil, des discussions très-orageuses qui ont singulièrement agité les rapports des ministres entre eux.

On dit M. Molé très-repentant du parti qu'il a pris sur les vives instances de M. de Montalivet, l'homme du château, et on ajoute que, dans ses moments de découragement, il lui arrive de se livrer à de sinistres prédictions sur l'avenir.

Les hommes qui ont quelque expérience des choses politiques pensent que le cabinet aura bien du mal à se traîner jusqu'aux élections du 2 mars, et que s'il vit jusqu'à ce jour, ce sera pour mourir le lendemain. Bien maladroits seront donc ceux qui se compromettent à son service.

Toutes les nouvelles reçues aujourd'hui des départements dans les divers comités électoraux, s'accordent à présenter le mouvement électoral comme très-actif. L'influence des préfets paraît devoir être à peu près nulle sur les électeurs, tant ils ont éprouvé de mécontentement à la nouvelle de la dissolution, tant ils sentent et comprennent la nécessité de donner au pouvoir une leçon significative.

— Le nombre des électeurs augmente toujours. En 1834, on comptait 174,015 électeurs inscrits. En novembre 1837, il y en avait 198,836; les dernières listes, arrêtées le 20 octobre 1838, présentent une augmentation de 4 à 5 mille. Le nombre des votants a été, en 1834, de 129,211, et en 1837, de 151,720, ce qui établit les deux rapports 151/200

et 153/200. Il y a donc eu un peu plus de zèle en 1837 qu'en 1834.

En 1837, sur 459 ex-députés, 310 ont été réélus. Sur les 149 qui ne l'ont pas été, 23 avaient été faits pairs, et 26 avaient refusé la candidature. 18 départements ont réélu les mêmes députés, 44 ont réélu plus de la moitié de leur députation, 9 la moitié, 14 moins de la moitié, 1 seulement a renouvelé entièrement sa députation. Il y a eu une nomination triple, celle de M. Lamartine, et 9 nominations doubles, celles de MM. Arago, Billaut, Clauzel, Lelong, Sébastiani, Taillandier, Thiard, Thiers, Tupinier.

Les députés ministériels qui n'ont été nommés qu'au 3<sup>e</sup> tour de scrutin, et dont le nom doit être signalé aux électeurs, sont MM. Meilleurat (de Moulins), Armand (de l'Aube), de Fougères (de Tarascon), d'Houdetot (de Bayeux), Saunac (de Dijon), Durand (de Corbiac), Jossou (de Lille), Lesergeant (de Saint-Omer), Jussieu (de la Seine), Mermilliod (du Havre), etc.

D'autres ministériels, et en grand nombre, n'ont passé qu'au 2<sup>e</sup> tour de scrutin. Le progrès de l'opinion et la gravité des circonstances changeront aussi pour eux, il faut l'espérer, la majorité en minorité.

NOUVELLES DE BELGIQUE.

Bruxelles, 4 février 1839.

Un fait important vient de s'accomplir. La nomination du général Skrzynecki vient de brouiller notre gouvernement avec la Prusse et l'Autriche. Dès que l'évasion du général qui restait à Prague sur sa parole fu connue, M. de Metternich adressa une dépêche à l'envoyé autrichien près le roi Léopold, dans laquelle il lui ordonnait de demander ses passeports si le général polonais obtenait de l'emploi dans l'armée belge. Même ordre fut envoyé par le cabinet prussien.

Il en est résulté une entrevue fort vive entre le roi et les deux diplomates qui quittent aujourd'hui Bruxelles.

Les chambres belges viennent d'être prorogées au 4 mars. Tout cela cause ici une vive sensation.

DOCUMENTS STATISTIQUES SUR LA CHAMBRE DISSOUE.

Au moment où la chambre vient d'être dissoute, des détails statistiques sur sa composition et sur les chiffres comparés des suffrages obtenus par le ministère et par la coalition sont nécessaires pour asseoir les calculs de probabilité et pour guider les électeurs. Le ministère nous semble avoir été frappé d'un incroyable aveuglement; car il avait tout à gagner à la division, au fractionnement, à l'éparpillement des partis, à la guerre mutuelle qu'ils se faisaient, tandis qu'aujourd'hui il va les avoir tous réunis contre lui. Cette lutte électorale sera tout-à-fait exceptionnelle, et les diverses fractions du corps électoral, sans répudier, sans abjurer leurs opinions respectives, vont se joindre pour obtenir la sincérité du gouvernement représentatif. Il n'y aura plus, dans les collèges qui vont s'ouvrir, de tiers-parti, de gauche puritaine, de gauche dynastique, de légitimistes et de doctrinaires; il n'y aura plus que deux candidats, le candidat du pays et le candidat du château. La question est nettement posée.

Nous avons déjà donné la liste des 213 députés de la coalition qui paraît exacte, sauf le retranchement ou l'addition de quelques noms. La coalition, en comptant les absents, marche donc à peu près d'un nombre égal à la phalange ministérielle.

D'après le dépouillement que nous venons de faire des élections de 1837 et des réélections subséquentes, 154 députés de la coalition auraient été nommés au premier tour de scrutin, 31 au second tour, et 13 au troisième. Nous n'avons pas assez présent le chiffre des 15 autres députés réélus pour le donner. Toutefois, on reconnaîtra que c'est un chiffre énorme et décisif que celui de 154 députés passés au premier tour de scrutin. On doit induire de ce chiffre que la lutte prochaine, pour ces 154 députés du moins, ne sera guère problématique, surtout si l'on fait attention que plus des trois quarts d'entre eux avaient pour concurrents des candidats qui appartiennent aujourd'hui à la coalition, et qui, cette fois-ci, ne se présenteront pas. Partout où il s'agira de renommer l'un des 213, il est déjà convenu, et il ne peut en être autrement sans fausser parole, que le seul candidat à combattre ne peut être qu'un candidat de cour.

Pour compléter les documents statistiques qu'il est nécessaire de mettre sous les yeux du public, nous allons donner, sauf erreurs que nous nous empresserons de rectifier, la liste des députés ministériels qui se monte à 232, mais qui devra subir quelques retranchements, comme nous le verrons ci-après. Nous prenons l'ordre alphabétique des départements.

- Ain. — MM. Bernard, Périer, Angeville, Girod.
- Allier. — MM. Meilleurat, Lelorgne-d'Ideville.
- Alpes (Basses-). — M. Gravier.
- Alpes (Hautes-). — MM. Ardouin, Hauterive.
- Ardèche. — MM. Champanhet, Boissy-d'Anglas.
- Ardennes. — MM. Cunin-Gridaine, Lavocat.
- Ariège. — MM. de Portes, Pagès.
- Aube. — MM. Demeufve, Armand.
- Aude. — MM. Peyre, Esperonnier.
- Aveyron. — MM. Merlin, Vergnes, Nogaret, Cibiel.
- Bouches-du-Rhône. — MM. Reynard, Parranque, de Fougères.
- Calvados. — MM. Tilly, d'Houdetot, Leclerc, Thil.
- Cantal. — MM. Dessauet, Bonnefons, Salvage, Teilhard.
- Charente. — MM. Tesnières, de Haussy, Pougeard du Limbert, Mimaud.
- Charente-Inférieure. — MM. Rasteau, Chassiron, Chasseloup, Tupinier.
- Cher. — MM. Mayet-Genetry, Larochehoucauld.
- Corrèze. — MM. Laviatte, Gautier, Finot.
- Corse. — M. Sébastiani.
- Côte-d'Or. — MM. Saunac, Vatout, Pétot.
- Côtes-du-Nord. — MM. Armez, Sauveur-Lachapelle.
- Creuse. — MM. Cornudet, Emile Girardin.
- Dordogne. — MM. Marcellac, Bugeaud, Durand de Corbiac, Lamy, Debelleye, Maleville.
- Doubs. — M. Clément.
- Drôme. — MM. Béranger, Giraud, Gasparin.
- Eure-et-Loir. — MM. Chasles, Desmousseaux-Givré, Salvandy.
- Finistère. — MM. Las Cases, Pitot du Hellez.
- Gard. — MM. Chapel, Chabaud-Latour.
- Garonne (Haute-). — MM. Espinasse, Amilhan.
- Gers. — MM. Troy, Laplagne.
- Gironde. — MM. Wustemberg, Roul, Galos, Lagrange, Gues-tier.
- Hérault. — MM. Granier, Haguenot, Azaïs, Fumeron.
- Ille-et-Vilaine. — MM. Jollivet, Defermon.
- Indre-et-Loire. — M. La Pinsonnière.
- Isère. — MM. Lombard, Prunelle.
- Jura. — MM. Jouet, Colin, Pouillet, Daloz.

- Landes. — MM. Laurence, Etchégoyen, Durrieu.
  - Loir-et-Cher. — M. Doguereau.
  - Loire. — MM. Lasnier, Ardaillon, Conte, Lécuze, Baude.
  - Loire (Haute-). — M. Lafressange.
  - Loire-Inférieure. — MM. Bignon, Delahaye-Jousselin.
  - Loiret. — MM. Lejeune, Grignon-Montigny, Sevin-Moreau.
  - Lot. — M. Bessières.
  - Lot-et-Garonne. — MM. Riehemond, Lusignan, Paganel.
  - Lozère. — MM. Meynadier, Chazot.
  - Maine-et-Loire. — MM. Dubois, Delessert, Marcombe.
  - Manche. — MM. Enouf, Quénauld, Bonnemain, Ribouet, Legrand.
  - Marne. — MM. Bussièrs, Dozon, Royer-Collard.
  - Marne (Haute-). — MM. Carroillon-Vendeul, Renard, Fraville, Beaufort.
  - Mayenne. — MM. Bidaut, Paillard-Ducléré.
  - Meurthe. — MM. Moreau, Lacoste.
  - Meuse. — MM. Gillon, Jamin, Génin.
  - Morbihan. — MM. Vigier, Bernard, Ledéan, La Gillardie.
  - Moselle. — MM. Paixhans, Parant, Bompard, Hunolstein.
  - Nièvre. — MM. Champlâtreux, Dupin, Lafond.
  - Nord. — MM. Jossou, Montozon, Martin, Warcin.
  - Oise. — MM. Danse, Lemaire.
  - Orne. — MM. Clogenson, Goupil de Préfeln, Lemerrier.
  - Pas-de-Calais. — MM. Harlé, Delebecque, Lesergeant.
  - Puy-de-Dôme. — MM. Dessaigne, Girod-Langlade.
  - Pyrenées (Basses-). — MM. Lavielle, Chegaray, Daguene, Lacaze, Liadières.
  - Pyrenées (Hautes-). — MM. Laporte, Gauthier d'Hauterive.
  - Pyrenées-Orientales. — MM. Garcias, Parès.
  - Rhin (Bas-). — MM. Carl, Schauenburg, Saglio, Hallez, Schramm.
  - Rhin (Haut-). — MM. Hartmann, Pflieger, Haas.
  - Rhône. — MM. Jars, Fulchiron, Verne-Bachelard, Laurens, Humblot.
  - Saône (Haute-). — MM. Marmier, Jobard.
  - Saône-et-Loire. — MM. Pétiot-Groffier, Lamartine, Lambert.
  - Sarthe. — MM. Basse, Caillard.
  - Seine. — MM. Jacqueminot, Jacques Lefebvre, Beudin, Loquet, Jussieu, Cochin.
  - Seine-Inférieure. — MM. Barbet, Curmer, Izarn, Mermilliod, Vitet, Bérigny, Chasseloup, Mallet.
  - Seine-et-Marne. — M. Lebœuf.
  - Seine-et-Oise. — MM. Jouvencel, Bertin de Vaux, Laborde, Hernoux, Lepelletier d'Aulnay.
  - Somme. — MM. Carpentier, Cadeau d'Acy, de Haussy.
  - Tarn. — MM. Decazes, Delacombe, Ranchin.
  - Tarn-et-Garonne. — MM. Saget, Duprat.
  - Var. — MM. Rosamel, Denis, Pascalis.
  - Vaucluse. — MM. Poncet, Meynard, Gèrente.
  - Vienne (Haute-). — MM. Gay-Lussac, Charreyron, St-Mar, Girardin, Edmond Blanc.
  - Vosges. — M. Bresson.
  - Yonne. — MM. Chastellux, Baumes.
- Nous avons compris dans tous ces noms les noms de plusieurs députés absents, dont les votes présumés appartiennent au ministère, et entre autres MM. Azaïs, Dussaux, Gravier, Guestier, Haas, Parranque, Pflieger, Riehemond, Salvage, Sébastiani. Mais, par compensation, il faut ajouter aux 213 de la coalition les noms des députés absents ou non votants, tels que MM. Dupin, Colomes, Chaigneau, Prunelle, Saint-Pern-Couellan, Salvette, Saubat, Schauenburg, Ranchin, Dieudonné.
- Ces indications sont suffisantes pour que les électeurs sachent parfaitement à quoi s'en tenir sur l'opinion et les votes des deux fractions de la chambre.
- Nous dirons de plus que le nombre des suffrages électoraux qui ont constitué la dernière chambre s'élevait à 95,625. Sur quoi, calcul fait, les députés membres de la coalition ont réuni 55,901; c'est-à-dire 16,177 voix de plus que les députés qui font partie de la coterie ministérielle. Ce chiffre est décisif, s'il faut le prendre pour point de départ des élections prochaines.
- 171 députés ministériels ont passé au premier tour de scrutin; mais 18 n'ont été nommés qu'au troisième tour et à de très-faibles majorités, et il faut faire remarquer que les doctrinaires et certains légitimistes ou tiers-partistes ont joint leurs voix à celles des électeurs purement ministériels, pour écartier en quelques occasions les candidats de la gauche. C'est autant d'auxiliaires fortuits qui non-seulement vont échapper au parti de la cour, mais qui vont s'unir contre lui. A la vérité, les fonds secrets de police, les promesses, les menaces et les calomnies seront mis en œuvre pour faire triompher les candidats courlisans. Mais le patriotisme, le zèle et l'habileté des électeurs nationaux surveilleront et déjoueront ces indignes tripotages. La coterie ministérielle est un rassemblement de fonctionnaires qu'on mène pêle-mêle au combat et dont la plupart serviront par devoir et par intérêt le ministère qui succédera à celui-ci. Nous devons faire, en terminant, le dénombrement curieux des places que ces messieurs ont le bonheur de posséder. C'est au corps électoral à juger si ce nombre immense d'agents du gouvernement n'est pas une anomalie dans un régime constitutionnel, et s'il ne devrait pas renvoyer la plupart de ces messieurs à des fonctions dont ils touchent les émoluments sans en remplir les devoirs. Nous ne distinguons pas entre les amovibles et les inamovibles; car, si les amovibles craignent d'être destitués en votant contre, les inamovibles espèrent être avancés en votant pour. Voici cette liste que nous recommandons aux électeurs consciencieux :
- MM. Perrier, président de tribunal; Girod (de l'Ain), colonel d'état-major; Meilleurat, conseiller de cour royale; Lelorgne d'Ideville, maître des requêtes; Gravier, caissier de la caisse d'amortissement; d'Hauterive, sous-directeur des archives; Champanhet, conseiller à la cour royale; Boissy-d'Anglas, intendant militaire; Lavoat, directeur des Gobelins; de Portes, maître des requêtes; Arnaud, ingénieur; Esperonnier, commandant de l'école polytechnique; Merlin, juge; Vernhes, recteur d'académie; d'Houdetot, aide-de-camp du roi; Thil, conseiller à la cour de cassation; Bonnefons, substitut; Salvage, président de tribunal; Teilhard, président de tribunal; Tesnières, procureur du roi; Pougeard du Limbert, colonel de gendarmerie; Mimaud, président de tribunal; Chasseloup, conseiller-d'état; Tupinier, conseiller-d'état; Laviatte, président de tribunal; Sébastiani, ambassadeur; Vatout, bibliothécaire du roi; Bugeaud, lieutenant-général; Lamy, général; Maleville, conseiller à la cour royale; Béranger, conseiller à la cour de cassation; Desmousseaux, secrétaire d'ambassade; Salvandy, ministre; Las Cases, conseiller-d'état; Chabaud-Latour, officier d'ordonnance; Amilhan, premier président; Troy, juge d'instruction; Laplagne, ministre; Azaïs, président de tribunal; Fumeron d'Ardeuil, conseiller-d'état; Jollivet, avocat du trésor; Berthois, aide-de-camp du roi; Réal, conseiller-d'état; Janet, conseiller-d'état; Colin, procureur-général; Pouillet, professeur; Laurence, directeur des colonies; Durrieu, général; Doguereau, général; Lanyer, maître des requêtes; Conte, directeur des postes; Lachèze, président de tribunal; Gautier d'Hauterive, administrateur de l'octroi; Parès, procureur-général; Carl, substitut; Marmier, colonel; Jobard,



naires n'eussent été que jeux d'enfant, put tout immoler à sa verve sans autre châtement qu'une censure de Sorbonne qui ne le chassa même pas du joyeux presbytère de Meudon. Rabelais, il est vrai, avait mis son arsenal sous le patronage de la royauté, seule épargnée ou à peu près dans ses attaques universelles.

L'appréciation qu'a faite M. Gêrueuz du grand satirique du XVII<sup>e</sup> siècle est aussi juste qu'ingénieuse. L'historien de Thou, dès la fin de ce siècle, avait fait justice par avance des chimères des érudits sur l'interprétation de Rabelais, en établissant que l'auteur de Pantagruel avait mis en scène, sous des noms imaginaires, non des personnages historiques, mais les types généraux des diverses classes de la société; M. Gêrueuz, à son tour, nous apprend le secret de l'impunité de Rabelais, en démontrant que les contemporains ne virent nullement, dans les géants du Gargantua et du Pantagruel, la satire de la royauté, et que telle n'était point en effet la pensée de Rabelais. Rabelais, qui n'avait ni la prétention ni le courage du martyr, cherche, au contraire, sous l'aile du pouvoir royal, un refuge qui lui eût été refusé s'il n'eût couvert sa témérité du masque de la folie. Les chrétiens réformés mouraient dans les flammes à deux pas de l'asile où Rabelais sapait en riant les bases du christianisme.

De Rabelais M. Gêrueuz passe à Calvin, du sceptique charnel à l'austère et sombre fanatique. Cette partie du cours de M. Gêrueuz est supérieurement traitée; quiconque voudra comprendre à fond Calvin et le mouvement religieux parti de ce puissant théologien, n'a qu'à lire les leçons de M. Gêrueuz et les articles de l'Encyclopédie nouvelle (Arminianisme et Calvin) dans lesquels M. Pierre Leroux a caractérisé la réforme avec sa profondeur et ses lumières accoutumées. Les analyses et les citations du littérateur confirment complètement les vues du philosophe.

Nous ne suivrons pas le professeur aux états-généraux de 1560, où le tiers-état, devant les temps de deux siècles, demandait déjà l'attribution des biens du clergé aux besoins du royaume; nous ne nous engagerons pas à sa suite dans le tourbillon de ces guerres religieuses qui lancèrent, pour ainsi dire, autant de pamphlets que d'arquebuses. Nous signalerons, toutefois, le beau portrait de l'Hospital, ce personnage de prédilection de M. Gêrueuz. L'Hospital, en effet, si étrangement défigurés naguère par un historien transformant l'histoire en un perpétuel paradoxe, qui a décerné un brevet de bonnes mœurs à Henri III et à ses mignons, érigé Maurevel en héros de la foi, l'Hospital est le représentant le plus pur de l'intelligence française au XVII<sup>e</sup> siècle, et la transaction qu'il appelait de ses vœux n'était point un honteux compromis, un milieu bâtarde entre l'erreur et la vérité, car la vérité n'était avec aucune des deux factions qui déchiraient la patrie.

Nous serons heureux de revenir sur les travaux de M. Gêrueuz lorsqu'il livrera au public du dehors les autres parties de son cours jusqu'ici réservées au public de la Sorbonne; les épisodes que nous en connaissons nous font attendre impatientement l'ensemble de son œuvre historique et littéraire. HENRI MARTIN. (Le Siècle.)

DÉCÈS DES 3, 4 ET 5 JANVIER.

Mathieu Silvan, 61 ans, officier en retraite et chevalier de la Légion d'Honneur, rue du Pont-de-Pierre, 2. — Charles Bofferdin, 47 ans, fabricant d'étoffes, rue des Fantassins, 21. — Jeanne-Louise Robert, fille de défunt Etienne, 24 ans, modiste, rue Raisin, 6. — Jean-François Jacod, fils

de Clément, 16 ans, employé à l'octroi, quai de l'Observance, noyé. — Pauline Gigy, fille des défunts, 63 ans, déveuse, célibataire, rue Désirée, 11. — Marie-Joseph, femme Molin, vingt-un ans, homme de peine, rue Romarin, 9. — Jeanne Imbert, fille des défunts, 54 ans, lingère, célibataire, rue St-Marcel, 29. — Benoit Beaumont, 86 ans, retraité des droits-réunis, rue de la Reine, 12. — Jeanne-Marie Vincent, femme Barlés, 38 ans, serrurier, rue des Bouchers, 18. — Victorine Lotellerie, veuve Pagnat, 89 ans, cantinière de régiment, quai de Retz, 37. — Marguerite Pachot, femme Laurent, 61 ans, journalier, Grande-Côte, 62. — Etienne Guillot, fils de François, 8 ans, voiturier par terre, rue des Chartreux, 37. — Jeanne Sourd, veuve Degay, 74 ans, ancienne couturière, rue de l'Hôpital, 46. — Hélène Guitto, femme Philippe, 77 ans, ren tier, rue de l'Hôpital, 55. — Jeanne-Marie Besson, femme Ravet, 57 ans, lingère, séparée de son mari, rue de Puzy, 14. — Hôpitaux, 27. — Enfants au-dessous de sept ans, 0.

COURS DES VALEURS INDUSTRIELLES DU 5 FÉVRIER.

Table with 6 columns: Nombre des Actions, Valeur Nominale, Intérêts ou dividend. payables, Désignation des Actions, Dernier Prix fait, Cours du jour. Rows include Banque de Lyon, Caisse d'esc., com. de bestiaux, Ponts sur le Rhône, Pont de la Feuillée, Pont Seguin, Pont de l'Île-Barbe, Pont et gare de Vaise, Eclair. gaz (Turin), Eclairage au gaz, Ce Perrache, Eclairage au gaz, Saône-et-Loire, Eclairage au gaz, St-Etienne, Eclair. au gaz Gren., Eclair. au gaz, trois villes du Midi, Eclair. gaz (Dijon), Bat. à vap. de Lyon à Arles, Paq. à vapr (Lyon à Chalon), Gondoles à vapr sur Saône, marc., Soc. Lyon. bat. à vap. Fonderies (Loi. Is.), Tréfilerie et forges de Belmont (Isère), Che. de fer, Lyon à St-Etienne, Moulins à vapr de Perrache, Ce génér. mines de Rive-de-Gier, Soc. civ. d'act. min. de houille, Min. Grang. et Cul., Ce des mines del'Un.

Le Rédacteur en chef, Gérant responsable, F. RITTIEZ.

MOUVEMENT DE L'ENTREPÔT DES SOIES DE LYON PENDANT LE MOIS DE JANVIER 1839.

Table with 4 columns: SOIES MOULINÉES, Balles, Kilogrammes, Quantités. Rows include Quantités qui restaient en entrepôt au 31 décembre, Id., entrées dans le courant de janv., Quantités sorties, Pour la consommation, Pour le transit à la destination de l'Angleterre, Quantités restant au 31 janvier. Also includes SOIES GRÈGES and BOURRES DE SOIE EN MASSES.

BOURSE DE PARIS DU 5 FÉVRIER.

Les ventes au comptant affluèrent encore aujourd'hui sur le 5 0/0, et elles ont entraîné de nouveau les cours. On a cherché à répandre quelques bruits qui ont accéléré le mouvement rétrograde. On disait que les ministres de Belgique avaient donné leurs démissions en masse, parce qu'ils avaient reconnu que la chambre des représentants était disposée à voter la résistance aux décrets de la conférence de Londres. Le 5 0/0 était au comptant à 110 5 et 110 10, et le 3 0/0 à 78 5 et 78 10. Les deux valeurs se tenaient entre 110 25 et 110 50, 78 25 et 78 50, pour la fin du mois. La baisse paraissait prendre la tournure d'une panique. Les actions des chemins de fer étaient plus offertes que jamais. Le Saint-Germain ne faisait plus aujourd'hui que 535 et 550, la rive droite 525 et 520, la rive gauche 195 et 190, et les plateaux du Havre 925. On disait que la gauche de Versailles n'avait pas pu parvenir à réaliser son emprunt pour lequel le dernier terme expirait le 31 janvier dernier. Le 5 0/0 belge était encore coté aujourd'hui à 65 15. Cinq pour cent. . . . . 110 5 110 5 110 5 110 5 Quatre pour cent. . . . . 102 Trois pour cent. . . . . 78 10 78 10 77 90 77 90 Rentes de Naples . . . . . 98 60 98 60 98 50 98 50

Feuille d'Annonces.

LIBRAIRIE DE JURISPRUDENCE DE M<sup>me</sup> S. DURVAL, Place des Célestins, 5, à Lyon.

- Les Codes français, collationnés sur les textes officiels, par Bourguignon. — 1 vol. in-8o.
Les Codes, édition soigneusement revue sur les textes officiels, contenant une nouvelle correction des articles entre eux, ainsi que les lois, décrets et avis du conseil-d'état qui les ont modifiés ou complétés, par Teulet et Loiseau. — 1 vol. in-8o ou in-18.
Commentaire du Tarif en matière civile, par Ad. Chauveau. — 2 vol. in-8o.
Dictionnaire de la Jurisprudence de la Cour royale de Lyon, par V. Testenoire. — 1 vol. in-8o.
Dictionnaire des Prescriptions en matières civile, commerciale, criminelle, etc., par J. Bousquet. — 1 vol. in-8o.
Dictionnaire raisonné du tarif des frais et dépens en matière civile, par M. Rivoire; 3e édition. — 1 vol. in-8o.
Dictionnaire général et raisonné de jurisprudence, par Armand Dalloz. — 4 vol. in-4o.
Eléments du Droit public et administratif, etc., par E.-V. Foucard; 2e édition. — 2 vol. in-8o.
De la Compétence des juges de paix, par Henrion de Pansay; 11e édition. — 1 vol. in-8o.
La Taxe en matière civile, contenant les tableaux de chaque procédure, etc., par M. N. Carré. — 1 grand vol. in-8o.
Traité des Servitudes, à l'usage des jurisconsultes, des experts et des propriétaires, par M. H. Solon.
Traité de la Contrefaçon, par M. Et. Blanc. — 1 vol. in-8o.
Traité de la Législation et de la pratique des cours d'eau, par M. Daviel; 2e édition entièrement refondue. — 2 vol. in-8o.
Traité de l'action publique et de l'action civile en matière criminelle, par M. Mangin. — 2 vol in-8o.
Théorie de la procédure civile, par M. Boncenne.
On trouve à la même librairie un cabinet d'abonnement pour la lecture des livres et des journaux politiques, littéraires et scientifiques, à la séance, au mois, ou à l'année, pour la ville et la campagne. On se charge également des souscriptions et abonnements aux journaux français et étrangers, au plus juste prix.
Histoire de Napoléon, par Laurent (de l'Ardèche).
Histoire des Français, par Lavallée.
Dictionnaire des études médicales, etc.
Des intérêts du commerce, de l'industrie et de l'agriculture, et de la civilisation en général sous l'influence des applications de la vapeur, par M. Pecqueur; ouvrage couronné en 1838 par l'Institut de France.
Cours d'histoire de la philosophie morale, professé à la Faculté des lettres en 1819 et 1820, par M. V. Cousin. (2069)

ANNONCES DE MM. LES NOTAIRES.

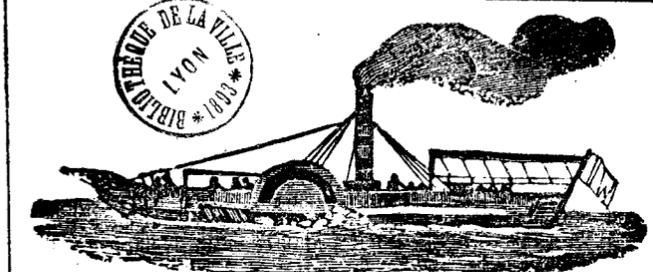
ÉTUDE DE M<sup>e</sup> RÉJAUNIER, AVOUÉ A LYON, RUE CLERMONT, n° 5. Le mardi douze février courant, adjudication en l'étude de M<sup>e</sup> Quantin, notaire à Lyon, quai St-Antoine, n° 11, d'un fonds de pharmacie avec mobilier, ustensiles et marchandises, sis à Lyon, place de la Préfecture, 13. (1753)

(1750) VENTE VOLONTAIRE D'un terrain de la contenance de 127,000 pieds carrés, situé à Vaise, entre le marché aux bestiaux et la place de la Pyramide, et entre la route de la Bourgogne et la route du Bourbonnais. Ce terrain peut facilement se diviser en ouvrant deux rues qui communiqueraient d'une route à l'autre. Il y a trois maisons qui dépendent de la propriété. On accordera toute facilité pour le paiement. S'adresser, pour les renseignements, à M<sup>me</sup> Néraud, fleuriste, route du Bourbonnais, n° 27, et à M<sup>e</sup> Darmès, notaire à Lyon, quai de Bondy, n° 165, dépositaire du plan.

ANNONCES DIVERSES. (8083) A VENDRE pour cause de mauvaise santé. — Un ancien fonds de liquoriste bien situé. On offre de mettre au fait de la partie la personne qui y serait étrangère. S'adresser à M. Pascal, bottier, rue St-Dominique.

(6321) Grands Bals parés et masqués, les samedi 9, dimanche 10 et mardi-gras 12, dans la grande salle du café du Nord, cours Morand, aux Brotteaux. Les bals commenceront à dix heures et demie. Le prix d'entrée est de 50 c. par cavalier. Les personnes qui n'auraient pas de billets pourront s'en procurer à la porte.

(10027) Divers industriels et capitalistes offrent de verser des capitaux dans le commerce avec emploi pour la tenue des livres, les écritures, la partie des liquides, commissionnaires - chargeurs ou autres, depuis 6,000 jusqu'à 40,000 fr. On offre à acquérir des maisons en ville, des immeubles ruraux dans la banlieue ou dans les départements voisins. Capitaux considérables par sommes détachées, avec sûreté hypothécaire. Divers fonctionnaires, notaires, négociants et autres désirent se fixer par les liens du mariage. S'adresser à M. Cornaton, descente du Pont-de-Pierre, n° 2, au 1er, à Lyon.



BATEAUX A VAPEUR DU RHONE. SERVICE DE LYON A AVIGNON EN UN JOUR. Départs tous les matins, à six heures, place de la Charité. (2067)

(6320) A CEDER de suite. — Une fabrique de bleu d'indigo en pleine activité, avec toutes facilités pour les paiements. S'adresser, pour les renseignements, à MM. J. Gaillard et Ce, quai St-Clair, n° 17.

(2038) Le dépôt de la PATE PECTORALE DE RÉGLISSE A LA GOMME, de GEORGÉ, pharmacien, est toujours en dépôt chez M. MACORS, à Lyon, rue St-Jean, n° 30. — Le prix des boîtes est de 12 sous et 24 sous, avec l'instruction.

GUÉRISON DES Maladies Secrètes, NOUVELLES OU ANCIENNES, Dartres, gales, rougeurs à la peau, ulcères, écoulements, fluxurs ou pertes blanches les plus rebelles, et de toute dévete ou vice du sang et des humeurs. Par le Sirop Dépuratif Végétal de Séné. Extrait du précieux Recueil des Recettes médico-officinales, PUBLIÉ PAR ORDRE EXPRES DU GOUVERNEMENT. Le traitement est prompt et aisé à suivre en secret ou en voyage; il n'apporte aucun dérangement dans les occupations journalières et n'exige pas un régime trop austère. Prix: 5 fr. 1/4 de pinte. S'adresser chez PERENIN, pharmacien-chimiste, rue Palais-Grillet, n° 23, à Lyon. (2031)

Maladies Secrètes ET DE LA PEAU. SIROP VÉGÉTAL DE SALSEPAREILLE. Ce sirop est approuvé des académies de médecine, comme le plus puissant dépuratif de la masse du sang, favorisant promptement la sortie des virus dartreux et vénériens, indispensable après l'usage du mercure dont il détruit totalement les traces; spécifique le plus actif, le plus certain et le plus prompt contre les écretés et toutes les maladies qui ont leur siège dans le sang, telles que scrofules, scorbut, gales, boutons, et toutes les maladies de la peau, engorgement des glandes et des articulations, rhumatisme, goutte, les fluxurs blanches des femmes, et contre les écoulements récents ou invétérés, et il est prouvé par l'expérience que deux bouteilles procureront une guérison radicale. — Prix: 8 f. et 4 f. la bouteille. Le public est prié de ne point confondre ce précieux médicament avec tous les autres remèdes de ce genre annoncés en termes pompeux, et dont le vil prix pourrait séduire bien des gens dont tant de charlatans exploitent si effrontément la crédulité. Les nombreuses guérisons obtenues par l'usage de ce sirop en font le plus bel éloge. On fait des envois. (Affranchir et joindre un mandat sur la poste.) Chez Courtois, ancien pharmacien des hôpitaux civils et militaires, place des Pénitents-de-la-Croix, près la Banque. (2025) LYON. — IMPRIMERIE DE BOURSY FILS, RUE POULLAILLERIE, 18.